



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
HAUTE-SAOIE

COMMUNE DE JONZIER-  
EPAGNY  
(74520)

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	Feuillet n°2026 –
<b>Séance du 24 février 2026</b>	
<b>Nature de l'acte :</b>	<b>Délibération n° 20260224 – 014</b>

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre février 2026 à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 22/01/2026, et sous sa présidence.

**Présents :** Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE adjoints, Céline TARDY, Raffaële SIBIO, Florian CHAYS, Vincent RONAT, Cécile DUPARC, Phil FURHMANN conseillers.

**Absents :** Stéphanie BOURNHONNET et Jonathan DUPARC.

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	11
<b>Date de la convocation</b>		
19/02/2026		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Les signatures suivent au registre		
Signature de M. Philippe SAUTIER, secrétaire de séance		

**Objet : Personnel Communal – création et suppression de postes :**

M. le Maire rappelle que la secrétaire générale de mairie occupe un poste d'attaché.

Il explique que cet agent peut prétendre à un avancement de grade au titre d'attaché principal dans le cadre de ses fonctions.

M. le Maire propose de modifier le poste comme suit :

- Suppression d'un poste d'attaché à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2026 ;
- Création d'un poste d'attaché principal à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2026.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

**Article 1 :**

- De supprimer un poste d'attaché à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2026 ;
- Création d'un poste d'attaché principal à temps complet au 1<sup>er</sup> avril 2026.

**Article 2 :**

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire.

**Le Maire  
Michel MERMIN**